

VOUS PARTEZ SUR LA VIA SANCTI MARTINI



VOUS ACCOMPAGNE

1. VOUS ADHÉREZ À L'ASSOCIATION

- L'association est disponible pour vous accompagner dans vos choix d'itinéraire et dans toute recherche sur saint Martin de Tours (bibliographie, ...)
- Vous en respectez les valeurs et les objectifs
- Vous êtes invités régulièrement à participer à nos activités (marches, rencontres, événements, ...)
- Vous recevez notre Lettre périodique

2- VOUS CHOISISSEZ L'ITINÉRAIRE QUE VOUS SOUHAITEZ PARCOURIR SUR LA VIA SANCTI MARTINI

Nous vous adressons :

- Le carnet du pèlerin tamponné le jour de votre départ
- Votre badge métal et l'écusson avec le visuel du chemin de saint Martin : le pas du marcheur, l'épée et le manteau partagé

En fonction de l'itinéraire choisi, nous vous adressons :

- le tracé de votre itinéraire avec le lien correspondant sur l'application Visorando
- les contacts de nos relais susceptibles de vous aider dans votre parcours et qui vous donnerons la liste des hébergements sur votre itinéraire et des contacts de personnes accueillantes à l'étape

3- RESPONSABILITÉ.

- Chaque marcheur-pèlerin marche sous sa propre responsabilité.

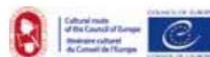
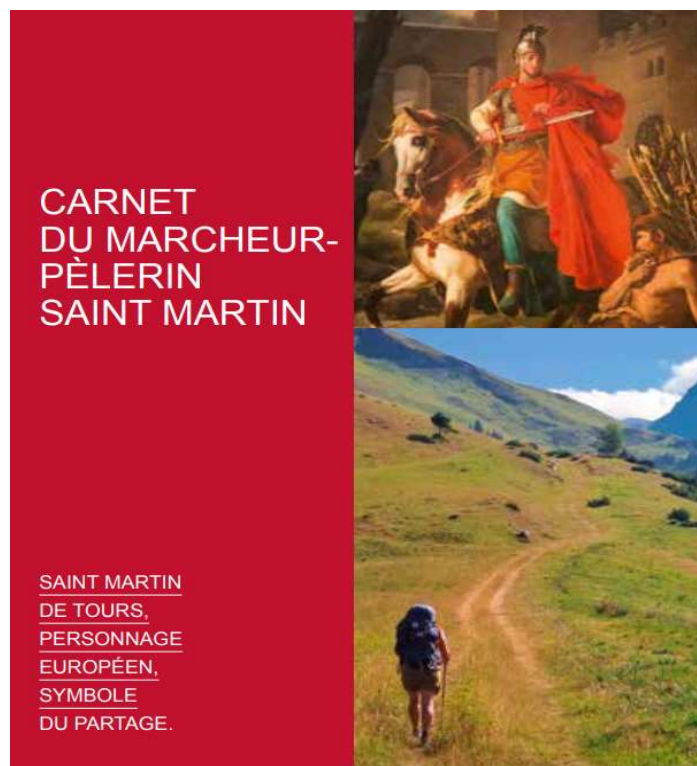
4- HÉBERGEMENTS

Nos relais dans les départements référencent les hébergements les plus adaptés (camping avec bungalow, accueil pèlerins, ...), les accueillants en famille et des hébergements marchands offrant un service particulier (par exemple un petit hôtel pratiquant une remise sur présentation du carnet de pèlerin).

Pour les accueils en famille, la pratique du « Donativo » est recommandée. La pratique du donativo est la libre participation. Le pèlerin se renseigne auprès de la famille de ce qu'elle est en mesure de proposer. Le donativo ne veut en aucun cas dire gratuit.

Nous comptons sur vous pour soutenir les bonnes pratiques sur nos chemins et nous donner à votre retour les avis et remarques qui nous permettront d'améliorer notre service pour les futurs marcheurs-pèlerins

BON CHEMIN !



Pour nous contacter :

viasmfrance@gmail.com – www.viasanctimartini.fr

Document mis à jour le 5 août 2024